

# La situation familiale des enfants déplacés

Gaby CARRIER  
*Centre de recherche sur les services communautaires*  
Suzanne BEAUDOIN  
*Centres jeunesse de Québec*

## INTRODUCTION

Chaque année, de nombreux enfants sont retirés de leur famille parce que leur sécurité ou leur développement physique ou psychologique est menacé. Au Québec, en mars 1992, 16 208 situations étaient prises en charge en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et 51,4 % de ces enfants étaient placés en ressource substitut (MSSS, Données opérationnelles, 1992). Ce recours fréquent au placement comme solution aux problèmes familiaux est de plus en plus dénoncé, en raison de ses effets sur les enfants et leurs familles (Gershenson *et al.*, 1990), et parce qu'il semble particulièrement difficile d'offrir à l'enfant, dans le système des ressources, les conditions de vie lui permettant de développer des liens continus et d'une durée significative avec un même environnement familial (Carrier et Beaudoin, 1993 ; Wolfe et Jaffe, 1991 ; Tuma, 1989). Si la sécurité et le développement physique de l'enfant sont mieux assurés, on peut en effet se questionner sur les impacts psychologiques et affectifs du placement en ressource substitut, puisque le retrait d'un enfant de sa famille vient rompre l'équilibre familial, provoque une coupure plus ou moins importante avec les parents, les frères et les sœurs, la parenté et le réseau social, et, dans la plupart des cas, oblige l'enfant à vivre dans une autre famille et à s'adapter à d'autres normes, règles et valeurs que celles qui étaient véhiculées dans sa propre famille.

En accord avec les principaux travaux empiriques et les résultats de recherches ayant démontré l'importance d'échanges répétés entre l'enfant et certaines personnes de son environnement pour le développement des liens d'attachement durant l'enfance (Bowlby, 1988, 1992), la *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit que l'enfant doit être maintenu dans toute la mesure du possible dans son milieu familial d'origine, là où il a justement développé ses premiers liens d'attachement.

Lorsque le placement est inévitable, la *Loi sur la protection de la jeunesse* suggère l'utilisation d'un milieu substitut qui peut assurer la continuité des soins et la stabilité des conditions de vie et qui se rapproche le plus possible d'un milieu parental normal<sup>1</sup>. Bien que cette définition d'un milieu parental normal ne soit pas précisée dans la loi, on peut prétendre que l'intention est de favoriser une expérience de type familial (famille d'accueil) plutôt qu'institutionnelle (centre d'accueil) pour que l'enfant puisse développer des liens avec des membres d'un groupe familial d'une manière continue et stable durant toute la durée de son placement (Cole, 1985).

Malgré la reconnaissance de l'importance de la continuité et de la stabilité de la situation familiale de l'enfant pour le développement de liens d'attachement et de la compétence cognitive et sociale (Cloutier *et al.*, 1991 ; Paterson et Moran, 1988), on observe, à l'examen de certaines trajectoires de placement dans le réseau de la santé et des services sociaux, qu'une partie des enfants suivis en protection de la jeunesse subissent un certain nombre de changements de milieux substituts, offrant ainsi une image de discontinuité de l'expérience familiale : déplacement de ressources, hétérogénéité des milieux substituts, diversité des types de ressources, réinsertions à domicile, retours dans le réseau et séparations de fratrie, sont caractéristiques de plusieurs trajectoires de placement. Ces contextes ne favorisent pas le maintien des liens entre les enfants placés et leur famille, ni la construction d'une relation suivie avec une même famille substitut au cours de la période de placement. De telles situations entraînent éventuellement chez l'enfant la crainte d'être rejeté, une certaine manipulation de l'adulte (mise à l'épreuve de la relation), puis un désinvestissement progressif marqué par des attitudes d'indifférence et d'indépendance (Paterson et Moran, 1988).

---

1. La *Loi sur la protection de la jeunesse* stipule que « toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu parental. Si, dans l'intérêt de l'enfant, un tel maintien ou le retour dans son milieu parental n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer la continuité des soins et la stabilité des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge et se rapprochant le plus d'un milieu parental normal » (LPJ : 1977, c.20, a.4 ; 1984, c.4, a.5).

Ces préoccupations, reprises par les principaux mandataires de la protection de la jeunesse, ont servi de point d'ancrage à une étude descriptive portant sur « les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil<sup>2</sup> ». On entend ici par « placement » la période qui est comprise entre l'entrée en ressources et le retour à domicile. L'« épisode de placement » se définit comme la période passée dans une même ressource alors que le « déplacement » constitue le passage d'une ressource à une autre au cours d'un même placement. Un « déplacement » se situe donc entre deux « épisodes de placement ».

Le présent article rend compte d'une partie des résultats de cette étude ; il traite plus spécifiquement de la situation familiale des enfants déplacés, avant et pendant le placement, et examine les perspectives de vie familiale à plus long terme pour ces enfants. Nous exposerons d'abord brièvement l'objet, le contexte et la méthodologie de l'étude pour ensuite soumettre les principaux résultats permettant d'alimenter les débats actuels sur la famille. En premier lieu, nous présenterons les familles naturelles des enfants sous l'angle des caractéristiques socio-économiques et de la composition familiale. La seconde partie donnera un aperçu des transitions que ces enfants ont eu à vivre depuis leur entrée dans le réseau des ressources d'accueil jusqu'au moment où nous les avons observés, en insistant sur les motifs de déplacement et sur l'ampleur des déplacements. La troisième partie présentera les perceptions des intervenants quant au maintien des liens avec les parents et aux possibilités de stabilité de l'expérience familiale. À partir des résultats de cette étude, nous proposerons quelques pistes de développement pour mieux comprendre les perspectives de continuité et de stabilité de l'expérience familiale des enfants qui sont retirés de leur famille et placés en ressource substitut.

## OBJET, CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Les déplacements d'enfants d'une ressource substitut à une autre au cours d'un même séjour dans le réseau des services sociaux ne sont pas exceptionnels. On estime qu'entre 40 % et 60 % des enfants placés en ressource d'accueil sont déplacés au cours de leur trajectoire<sup>3</sup> (Simard, Vachon et Moisan, 1991 ; Rowe, 1988). Ces déplacements, que l'on associe à des

- 
2. Gaby CARRIER et Suzanne BEAUDOIN (1993), *Les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
  3. On entend par « trajectoire de placement » la période qui s'étend du premier placement de l'enfant en ressource substitut jusqu'au moment de l'étude. Une trajectoire peut donc comprendre un certain nombre d'épisodes de placement, des déplacements, des réinsertions à domicile et des retours dans le réseau des ressources.

troubles de comportement de l'enfant, à des problèmes de pairage entre l'enfant et la ressource, à des désistements de familles substitués ou encore à des causes structurelles (dépannage), favorisent l'augmentation des problèmes de comportement et les difficultés d'adaptation des enfants (Proch et Taber, 1987 ; Stone et Stone, 1983 ; Pardek, 1979 ; Fanshel et Shinn, 1978). On observe ainsi que la durée des épisodes de placement raccourcit d'un déplacement à un autre et que les enfants sont éventuellement orientés vers des ressources offrant de plus en plus d'encadrement (services de réadaptation). De fait, il semblerait que la probabilité d'être dirigé vers une ressource plus lourde soit davantage associée à l'histoire de placements et de déplacements de l'enfant qu'à ses caractéristiques propres (Proch et Taber, 1987).

Les études portant sur les déplacements d'enfants ont mis en évidence les impacts négatifs de ces mouvements d'une ressource à une autre sur l'adaptation de l'enfant et sur son ajustement à plus long terme (Fanshel, Finch et Grundy, 1990). Peu de chercheurs se sont cependant penchés sur la signification du déplacement pour le maintien de la continuité des expériences familiales de l'enfant. Comment le placement et les changements de ressources viennent-ils marquer le vécu familial ?

L'objectif de cette étude était d'explorer les diverses composantes des déplacements d'enfants, en vue de mieux comprendre le phénomène et ses implications sur l'expérience de vie de l'enfant en milieu familial. La population d'enfants déplacés ( $n = 626$ ) a été définie à partir de l'ensemble des enfants pris en charge en vertu des lois sur la santé et les services sociaux et sur la protection de la jeunesse et placés en milieux substitués au CPEJ de Québec au 31 mars 1992 ( $n = 1461$ ). De ces enfants déplacés, nous avons retenu tous ceux qui avaient vécu un déplacement de famille d'accueil à famille d'accueil ou de famille d'accueil à centre d'accueil, en 1991, dans la région métropolitaine de Québec et dont le dossier était encore actif ( $n = 162$ ). Un échantillon stratifié et proportionnel de 50 enfants a été sélectionné au hasard, pour une répartition finale de 23 garçons et 27 filles, dont 10 enfants de 5 ans ou moins, 10 enfants de 6 à 10 ans, 13 enfants de 11 à 14 ans et 17 adolescents de 15 à 17 ans. Les trajectoires de placement de ces enfants, depuis leur entrée dans le réseau jusqu'à leur dernier déplacement en 1991, ont été analysées et les opinions des intervenants sur les contacts familiaux et les perspectives de stabilité de l'enfant en milieu familial, ont été recueillies.

Les informations sur les enfants, les familles biologiques et les familles d'accueil ont été obtenues dans les dossiers des enfants (formulaire administratifs et notes d'évolution) au moyen de deux fiches de collecte de données. Deux instruments ont également été construits pour

saisir : a) l'histoire de placement de l'enfant et ses principales caractéristiques (entrée dans le réseau, durée des épisodes de placement et ressources utilisées, objectifs d'intervention, motifs de déplacement, origine de la décision, prévisibilité de l'événement et préparation de l'enfant) et b) la dynamique familiale de l'enfant (parent gardien et relations conjugales de ce parent, séparations, enfants nés des différentes unions, fratries, demi-fratries, placement des fratries). Ces données ont été analysées au moyen du progiciel SPSS<sup>x</sup>. Les informations sur les contacts entre les enfants et leurs familles, sur les liens entre les familles biologiques et les familles d'accueil et sur les perspectives de réinsertion familiale ont été recueillies lors d'entrevues réalisées auprès de 36 intervenants, certains intervenants étant responsables de plus d'un enfant échantillonné. Le matériel a été consigné sous forme de notes manuscrites, retranscrit et analysé en fonction des sous-thèmes retenus. Cette première analyse a par la suite permis un nouveau regroupement des propos recueillis sous deux angles distincts : celui de la continuité des liens familiaux et celui de la stabilité de l'enfant dans un même milieu de vie, que ce soit sa famille ou une ressource d'accueil.

Il est à souligner que la population d'enfants retenue pour l'étude représente un sous-groupe particulier d'enfants placés, choisi spécifiquement en fonction d'une caractéristique de leur trajectoire, le *déplacement dans le réseau des services*. Il est par conséquent possible que les résultats présentés ici illustrent les pires situations du système, celles que l'on n'arrive pas à stabiliser, celles qui se rapportent aux familles les plus désorganisées et aux enfants les plus à risque lorsqu'ils entrent dans le réseau des services. Un fait demeure, cependant : sur 1461 enfants inscrits dans le système de ressources d'accueil en mars 1992, 626 avaient vécu un déplacement de ressource au cours de 1991 dans l'établissement concerné, soit 43 %. L'importance de cette réalité à l'intérieur des systèmes de services à l'enfance est aussi confirmée ailleurs au Canada et à l'étranger (*The future of foster care*, 1988, cité dans Wolfe et Jaffe, 1991 ; Berridge et Cleaver, 1988).

## LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LES CONFIGURATIONS FAMILIALES DES FAMILLES NATURELLES

L'analyse des caractéristiques socio-économiques et familiales des enfants déplacés a mis en évidence un groupe de familles naturelles particulièrement défavorisées. À l'instar d'autres recherches, québécoises et américaines, sur les familles des enfants placés (Berry, 1991 ; Simard, Vachon et Moisan, 1991 ; Maluccio et Fein, 1985), les données de cette étude

montrent des parents qui vivent dans la pauvreté, de prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage ; très peu d'entre eux occupent un emploi et lorsque c'est le cas, ce sont généralement des emplois peu rémunérateurs ou encore des emplois « au noir » (tableau 1).

TABLEAU 1

*Les caractéristiques socio-économiques des familles naturelles  
(en pourcentage)*

Caractéristiques socio-économiques					
<b>Âge</b>	<b>PÈRE (n=34)</b>		<b>MÈRE (n=45)</b>		
35 ans et moins	38		49		
36 à 45 ans	44		38		
46 à 65 ans	18		3		
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		
<b>Source de revenu</b>	<b>PÈRE (n= 2)</b>		<b>MÈRE (n=44)</b>		
Travail	41		18		
Prestations sociales	59		73		
Revenu du conjoint	-		9		
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		
<b>Source de revenu du parent qui a la garde</b>	<b>Père et mère (n=7)</b>	<b>Père (n=3)</b>	<b>Père avec conj. (n=3)</b>	<b>Mère (n=21)</b>	<b>Mère avec conj. (n=10)</b>
Travail	43	-	66	19	20
Prestations sociales	57	100	-	81	80
Revenu du conjoint	-	-	44	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les informations que nous avons sur les configurations familiales de ces enfants s'accordent aussi aux données les plus récentes sur les populations qui sont desservies par le système de services : une proportion de situations de monoparentalité plus élevée que dans la population en général, un nombre d'enfants supérieur à la moyenne provinciale et une forte incidence de séparations conjugales (Fein et Staff, 1993 ; Statistique Canada, 1991 ; Berry, 1991 ; CSSMM, 1990) (tableau 2).

De façon générale, les recherches sur le placement ont livré des portraits plutôt statiques des situations familiales des enfants placés. Dans leur étude publiée en 1990, toutefois, Fanshel, Finch et Grundy ont démontré l'influence des conditions de vie antérieures au placement (présence de négligence, de mauvais traitements, instabilité des milieux de vie) sur le déroulement du placement comme tel, et sur les défis qui

se posent aux parents substituts lorsqu'ils ont à prendre charge de ces enfants. Les transitions qui sont vécues dans le milieu familial : départ d'un parent, arrivée d'un conjoint dans la vie de l'autre parent, arrivée de demi-frères ou de demi-sœurs, séparation des enfants entre les conjoints lors du divorce des parents, font partie de ces événements qui posent un risque à la continuité des expériences de l'enfant (Cloutier *et al.*, 1991).

L'analyse des informations consignées aux dossiers a permis de mettre en évidence que les enfants, qui sont placés en ressource substitut et déplacés de ressource en ressource une fois pris en charge par le système, en sont rarement à leur première transition. En effet, la plupart d'entre eux vivent avec un seul de leur parent, généralement la mère, ont connu un ou plusieurs conjoints de leur parent gardien, ont plusieurs frères et sœurs, dans certains cas des demi-frères et des demi-sœurs, et sont séparés de leur fratrie même lorsque tous les enfants vivent en milieu substitut. Parmi les enfants de l'échantillon, les trois quarts avaient au moins un frère ou une sœur en placement, et parmi ceux-ci, les deux tiers étaient placés dans des milieux substituts différents (tableau 2).

Cette étude n'a pas permis d'explorer en profondeur les conditions de maintien des liens de fratrie lors du placement d'un enfant. Il est toutefois reconnu que ces liens sont importants pour permettre à l'enfant de garder contact avec sa famille durant le placement et de conserver un sens de sécurité et de continuité malgré la séparation. On reconnaît aussi que, dans les situations de désorganisation familiale, de monoparentalité, de pauvreté et d'abus, ces liens entre frères et sœurs ont encore plus de signification, le sous-système fraternel compensant pour les lacunes du sous-système parental (Hegar, 1988 ; Bank et Kahn, 1982 ; Cicirelli, 1980 ; Kadushin, 1974).

Même si les données de cette étude ne permettent pas d'associer la complexité des configurations familiales des enfants déplacés et la fréquence des transitions vécues dans le milieu naturel à leurs trajectoires, une fois que ces enfants sont entrés dans le réseau des ressources, elles attirent l'attention sur l'importance de bien connaître les antécédents familiaux de l'enfant au moment où il est pris en charge, c'est-à-dire non seulement la situation actuelle de sa famille au moment du placement, mais aussi l'évolution des structures familiales et des transitions qu'il a vécues au sein de son milieu naturel.

TABLEAU 2

*Les configurations familiales des enfants déplacés*

Configurations familiales	Nombre d'enfants	%
<b>Types de famille</b>		
Biparentale	9	18
Monoparentale féminine	21	42
Monoparentale masculine	3	6
Recomposée (mère)	10	20
Recomposée (père)	3	6
Autres situations	4	8
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'enfants du parent gardien</b>		
Un ou deux enfants	16	34
Trois enfants	16	35
Quatre enfants et plus	14	31
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'unions avec enfants du parent gardien</b>		
Une union	30	63
Deux unions	14	29
Trois unions	3	6
Quatre unions	1	2
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>100</b>
<b>Les liens de fratrie des enfants déplacés</b>		
Aucune fratrie	5	10
Fratrie seulement	23	46
Fratrie et demi-fratrie	13	26
Demi-fratrie seulement	9	18
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>
<b>Les milieux de vie des enfants de la famille</b>		
L'enfant placé vivait avec toute sa fratrie.	25	63
L'enfant placé ne vivait pas avec toute sa fratrie.	9	22
L'enfant placé vivait avec une partie de sa fratrie.	6	15
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
<b>Situation de placement des enfants de la famille</b>		
L'enfant étudié est le seul enfant placé.	7	28
D'autres enfants de l'unité de résidence sont placés.	18	72
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100</b>
<b>Fratrie en placement</b>		
L'enfant étudié est placé avec toute sa fratrie.	6	33
L'enfant étudié n'est pas placé avec sa fratrie.	12	67
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100</b>



## LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT

Il ne faudrait pas penser que tous les déplacements de ressource sont imprévus, puisque les intervenants peuvent y avoir recours dans leur plan d'intervention : les déplacements pour rapprocher l'enfant de son milieu naturel ou pour lui faire intégrer une ressource mieux adaptée à ses besoins font partie de ces stratégies. Les échecs de placement en famille d'accueil et les déplacements non prévus qu'ils engendrent sont, par contre, responsables d'une bonne proportion des déplacements. Rowe (1988) estimait dans son étude que, sur une période de cinq ans, près de 50 % des enfants avaient connu au moins un déplacement provoqué par un échec de placement. Parmi les principaux facteurs responsables de ces échecs, on retrouve les troubles de comportement des enfants, le mauvais pairage entre l'enfant et la ressource substitut ou d'autres facteurs associés aux familles d'accueil (Berridge et Cleaver, 1988 ; Albers *et al.*, 1993). On observe aussi que les adolescents ont plus de difficulté à vivre le placement en famille d'accueil et qu'à la suite de quelques essais en milieu familial, plusieurs d'entre eux se retrouvent en centre de réadaptation.

Par ailleurs, le système de placement lui-même est aussi responsable d'une partie des déplacements ; en fait, il initie fréquemment le premier déplacement des enfants qui sont entrés ou revenus dans le réseau et qui ont été placés temporairement dans des ressources offrant des services de dépannage (Vachon, 1982 ; Carrier et Beaudoin, 1993). Il est aussi responsable d'une partie des déplacements d'enfants qu'on a dû orienter dans des ressources temporaires, faute de ressources régulières disponibles ou adéquates.

L'analyse des trajectoires des 50 enfants déplacés montre qu'au total, ces enfants ont connu 246 épisodes<sup>4</sup> de placement différents et 164 déplacements au cours de leur séjour en ressources d'accueil. Les motifs indiqués aux dossiers révèlent qu'un peu plus du tiers des déplacements (36 %) ont été effectués parce que les enfants occupaient une place de dépannage dans une ressource, et cela à différents moments de leur trajectoire de placement, soit à leur première entrée en milieu d'accueil, soit lors d'un retour en ressource d'accueil après un séjour à domicile, soit au moment où un placement était déjà en cours. Les enfants ont alors été orientés vers des ressources régulières ou encore vers d'autres ressources de dépannage parce que leur situation n'était pas encore clarifiée. Le tiers des déplacements (33 %) sont associés à des troubles de comportement

---

4. Un épisode de placement peut être associé à une entrée dans le réseau des ressources, à un retour dans le réseau après un échec de réinsertion ou encore à un déplacement. Il peut se terminer par le retour à domicile ou par le déplacement dans une autre ressource.

de l'enfant, 14 % sont reliés à des problèmes d'adaptation de l'enfant, 12 % sont provoqués par des problèmes reliés aux familles d'accueil (décès, maladie, etc.) et 4 % sont planifiés et correspondent à des objectifs d'intervention (rapprochement du milieu naturel, ressource plus adéquate).

TABLEAU 3  
*Les motifs de déplacement*

Motifs de déplacement	Nombre de déplacements global	%
Dépannage	56	36
Troubles de comportement	51	33
Problèmes d'adaptation	22	14
Problèmes reliés à la famille d'accueil	19	12
Objectifs d'intervention	6	4
Autres	3	1
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>100</b>

## L'AMPLEUR DES DÉPLACEMENTS

L'analyse des 50 trajectoires d'enfants révèle donc une moyenne de 4,9 placements et de 3,2 déplacements par enfant au cours du séjour en ressources d'accueil. L'histoire de placement de chaque enfant varie cependant considérablement, allant de deux épisodes à 15 épisodes de placement par trajectoire. Un placement sur cinq, environ, a été effectué en centre de réadaptation, donc à l'extérieur d'un cadre de vie familial, soit pour du dépannage, soit pour des services réguliers de réadaptation.

Examinés en fonction des durées totales des trajectoires, il ressort que le nombre d'épisodes de placement et le nombre de déplacements augmentent, évidemment, avec la durée du parcours dans le réseau. On observe aussi que les enfants retournent rarement dans la même ressource lorsqu'ils sont déplacés. En effet, les enfants de moins de cinq ans et ceux de cinq à dix ans ont connu autant de ressources, donc autant de milieux familiaux différents, qu'ils ont connu d'épisodes de placement (tableau 4). Il est exceptionnel qu'un enfant retourne deux fois dans la même ressource à cet âge, ce qui signifie qu'il peut rarement maintenir des relations significatives avec les membres des familles qui l'ont déjà hébergé et qu'il n'a pas non plus la possibilité de renouer avec des figures familiales. Plus l'enfant vieillit, cependant, plus il y a de risques qu'il transite par le centre d'accueil. On observe ainsi, à l'étude des dossiers, que dans le cas des adolescents, le nombre moyen de ressources différentes est inférieur au nombre moyen d'épisodes de placement (5,6 ressources pour 6,4 épisodes de placement) parce que ces jeunes ont effectué un certain

nombre d'allers et de retours entre des familles d'accueil et un ou deux centres d'accueil au cours de leur trajectoire.

TABLEAU 4

*Éléments de trajectoire selon l'âge des enfants de l'échantillon*

Éléments de trajectoire	Moins de 5 ans	5-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
Durée moyenne des épisodes de placement	0,7 an	1,2 ans	3,0 ans	4,3 ans
Nombre moyen de placements	2,7	3,9	5,8	6,4
Nombre moyen de déplacements	1,6	2,0	3,7	4,7
Nombre moyen de ressources différentes	2,7	3,5	4,8	5,6

À la lumière des données recueillies aux dossiers, on peut conclure à une certaine discontinuité de l'expérience familiale sous l'angle des différents changements de milieux de vie de l'enfant. Afin de conserver une vision dynamique de l'itinéraire de ces enfants, il apparaît toutefois important de considérer ici l'opinion des intervenants responsables de l'application des mesures de protection sur le maintien des liens entre l'enfant et ses parents, sur l'état actuel des contacts (visites et sorties) et sur les possibilités d'une certaine durée de l'expérience familiale.

## L'IMPORTANCE DES LIENS FAMILIAUX

Peu importe qu'il y ait ou non un objectif de réinsertion familiale, les intervenants s'entendent pour reconnaître que dans la plupart des situations de placement (83 %), il est important de maintenir les contacts entre les enfants et leur famille d'origine. Cette opinion persiste en dépit du fait que dans un grand nombre de situations familiales, les intervenants relevaient chez les parents des problèmes personnels graves et non résolus, tels que des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, des problèmes psychiatriques et de criminalité. Ainsi, les intervenants justifient leur opinion par l'importance pour l'enfant de connaître ses parents naturels, la nécessité pour le jeune de comprendre les limites de ses parents et éventuellement de choisir lui-même de poursuivre ou de mettre fin à la relation avec ses parents. Tout se passe comme si l'intervenant reconnaissait de façon générale la primauté du lien parents - enfant mais que, dans le cas plus particulier des adolescents, on préférerait leur laisser le temps de choisir de maintenir ou de rompre ces liens : « Il faut lui donner les moyens de se faire une idée plus juste de la situation, même si cela doit le conduire à faire le deuil de ses parents. »

De façon générale, les intervenants semblent adhérer à la vision de Fanshel et Shinn (1978) qui tendent à favoriser le maintien des liens entre l'enfant et ses parents, peu importe l'issue du placement. Ces auteurs mentionnent qu'il serait moins nocif que l'enfant entretienne un peu de confusion à l'égard du lien parental plutôt que de développer un sentiment d'abandon. Il demeure toutefois important de clarifier les liens significatifs pour l'enfant.

Soulignons enfin que quelques intervenants ont émis des réserves sur le maintien des liens entre parents et enfants dans des situations où les parents ont des antécédents psychiatriques, des comportements criminels ou encore lorsqu'ils entretiennent de faux espoirs de réinsertion familiale chez l'enfant sans avoir de projet concret en ce sens.

## LES CONTACTS ENTRE L'ENFANT ET SES PARENTS

Lorsqu'on examine avec les intervenants l'étendue des contacts entre l'enfant et ses parents, on constate qu'en dépit de leur opinion sur l'importance des liens, dans les faits, les enfants étudiés ont peu d'occasions de contact avec leurs parents. En effet, il y a des contacts réguliers lorsqu'il y a un objectif de réinsertion familiale, sinon, lorsque le placement se poursuit sans objectif de réinsertion à court terme, il n'y a que quelques contacts par année.

Il faut souligner que les contacts entre les parents et l'enfant peuvent être parfois assujettis de conditions particulières imposées lors de la judiciarisation du placement. Pour 12 enfants, les intervenants notent des restrictions concernant la fréquence des sorties ou des visites en milieu substitut. Les principales raisons se rapportent à la situation parentale (parents sans domicile fixe ou ayant un style de vie préjudiciable à l'enfant), au climat familial de violence ou plus spécifiquement au problème qui avait conduit au placement (par exemple, la présence de l'abuseur dans l'unité de résidence de l'enfant).

Bien que la majorité des parents puissent prendre contact avec leurs enfants sans restriction, il semble qu'ils se prévalent très peu de ce droit. En ce qui concerne les visites des parents en milieu substitut, les intervenants indiquent que les parents préféreraient recevoir leur enfant chez eux, particulièrement lorsque l'enfant est en centre d'accueil ou plus âgé. De leur côté, les intervenants favorisent davantage les sorties des enfants dans leur famille naturelle que les visites des parents dans les familles d'accueil.

Près des trois quarts des enfants (72 %) sont donc rarement visités dans leur milieu substitut. Les seuls qui sont visités régulièrement sont ceux qui sont placés dans une famille d'accueil spécifique connue des parents avant le placement, ceux qui sont plus jeunes et ceux qui sont placés depuis peu : huit sur dix ont moins de 11 ans et sept sur dix sont placés depuis moins d'un an. Les autres enfants (cinq cas sur six) sont visités à la Maison de la Famille à la demande de la famille d'accueil ou sur ordre du tribunal.

Il faut attirer l'attention sur le fait que certaines familles d'accueil émettent des réserves à recevoir les parents de l'enfant sous leur toit. Les intervenants nous rappellent que les familles d'accueil n'ont pas l'obligation d'accepter les visites des parents. Aux dires des intervenants, les familles d'accueil peuvent se reconnaître comme rôle essentiel d'assurer à l'enfant les soins et l'entretien qu'il requiert, sans s'engager de quelque autre façon dans le maintien des liens entre l'enfant et ses parents. Les intervenants tendent donc à respecter la position des familles d'accueil, et les rencontres entre l'enfant et sa famille sont alors planifiées sous forme de sorties du milieu d'accueil.

Les intervenants rapportent aussi que les contacts entre la famille d'accueil et les parents de l'enfant sont plutôt restreints et se résument le plus souvent à des ententes sur les modalités de sortie de l'enfant. Comme les parents ne fréquentent pas les lieux physiques où l'enfant est hébergé et n'ont pas l'occasion de partager avec l'enfant ses habitudes de vie dans ce milieu, on peut penser qu'ils ont, règle générale, très peu accès à l'expérience quotidienne de l'enfant durant son placement.

Lorsqu'on examine la situation des sorties de l'enfant dans son milieu familial, on constate que celles-ci sont un peu plus fréquentes. Les intervenants nous indiquent que 14 enfants sur 34 sortent régulièrement dans leur famille. Toutefois, une majorité (59 %) des enfants ne sortent qu'occasionnellement (quelques fois par an) ou rarement (deux fois l'an ou moins). La régularité des sorties est étroitement associée à l'âge de l'enfant et à l'objectif d'intervention : tous les enfants de moins de cinq ans sortent régulièrement chez leurs parents et la régularité décroît en fonction des groupes d'âge (5-10 ans : 38 % ; 11-14 ans : 29 % ; 15-17 ans : 23 %). Dans 92 % des cas, la régularité des sorties s'observe dans les situations d'enfants qu'on veut réinsérer. Soulignons que les enfants qui sortent rarement proviennent généralement de milieux familiaux caractérisés par la chronicité des problèmes ou ne présentant pas des conditions favorables pour que les parents les reçoivent sur une base régulière, ce qui justifie d'ailleurs la poursuite du placement.

## LA STABILITÉ DU MILIEU DE VIE

Au moment où nous avons rencontré les intervenants, à l'automne 1992, 45 enfants sur 50 étaient encore placés. Les cinq enfants qui étaient retournés à domicile étaient de jeunes enfants dont le placement était récent. Une réinsertion familiale était également prévue pour trois autres enfants.

Pour la majorité des enfants étudiés (64 %), les intervenants n'envisageaient pas de retour à domicile. Les perspectives de stabilité du placement semblent varier selon l'âge de l'enfant et ses expériences antérieures de placement. Pour les jeunes enfants, le placement en famille d'accueil apparaît comme une solution stable et les intervenants n'envisageaient pas de déplacement, sauf s'il s'agissait d'un placement de dépannage. Pour les adolescents par contre, les intervenants font valoir la difficulté d'assurer un placement en famille d'accueil. Ceux-ci cherchent, à cette étape de leur vie, à se soustraire aux exigences de la vie de famille et sont souvent en réaction aux normes qu'on tend à leur imposer. On a pu observer que les familles d'accueil dont le rôle est de protéger l'enfant (à l'exception des familles d'accueil de réadaptation) sont souvent dépassées lorsque les adolescents présentent des troubles de comportement.

Il arrive également que l'adolescent pose ses conditions de placement. Les intervenants tendent à tenir compte de la décision du jeune de vivre en famille d'accueil et soutiennent que la disposition du jeune à prendre part à l'expérience familiale en milieu substitut joue un rôle déterminant dans la stabilité du placement. Par ailleurs, les intervenants précisent qu'après un certain nombre d'échecs de réinsertion familiale et de placements en famille d'accueil (déplacements), et selon l'âge du jeune (plus de 15 ans), ils orienteront définitivement l'intervention vers un objectif d'autonomisation qui conduira le jeune vers l'intégration sociale et non plus vers une réinsertion dans une situation familiale.

## PRINCIPAUX CONSTATS

Les données sur les trajectoires des enfants déplacés ont mis en évidence un certain nombre de réalités qui sont susceptibles d'influencer les conditions de l'expérience familiale en ressource d'accueil et dont il est important de tenir compte lorsqu'un enfant entre dans le réseau des ressources.

1. Les configurations familiales des enfants déplacés sont complexes et représentent des univers en mouvement, notamment, sur le plan des caractéristiques structurelles ; cette réalité inscrit l'enfant dans un contexte de transition avant même qu'il ne soit placé en milieu substitut et, à cet égard, le confronte à des situations où la continuité et la stabilité des relations significatives avec les membres de sa famille peuvent se penser en fonction de plus d'une unité de résidence.
2. L'utilisation de la ressource de dépannage au moment de l'entrée dans le réseau, particulièrement pour les jeunes enfants, pose un problème quant à la durée et donc à la stabilité de l'expérience familiale des enfants que l'on y place ; d'une part, on observe qu'une partie des situations de dépannage se prolongent au-delà des durées prévues initialement, ce qui favorise le développement de relations d'attachement entre l'enfant et les personnes de ce milieu substitut qui est prévu pour un placement à court terme ; d'autre part, on observe que certains enfants placés en dépannage sont déplacés, pour diverses raisons, vers d'autres ressources de dépannage, ce qui les maintient en position d'instabilité.
3. L'utilisation systématique de familles d'accueil différentes, d'un épisode de placement à un autre pose un problème de continuité de l'expérience familiale à l'intérieur du réseau d'accueil ; l'enfant ne peut plus compter poursuivre les relations et l'expérience de vie familiale qu'il a connue en milieu substitut.
4. L'arrivée de l'adolescence, où se joignent transition développementale et transition familiale, constitue une période critique pour la vie en famille d'accueil ; les nombreux échecs de placement, à cet âge, posent le problème de l'utilisation d'une ressource de type familial pour l'adolescent ; à ce sujet, la suggestion de Fanshel, Finch et Grundy (1990) d'utiliser une ressource de groupe pour permettre à l'adolescent de prendre un certain recul nous semble intéressante.
5. Il n'est pas toujours possible d'offrir à l'enfant une expérience en famille d'accueil, même si ce type de ressource serait le plus approprié. Il arrive que l'on soit forcé de placer l'enfant en institution, notamment lorsque la famille d'accueil se désiste ou que les troubles de comportement de l'enfant forcent un déplacement non prévu. Cette utilisation de ressources de différents types, qui peut être due à l'absence de ressource familiale adéquate, ou au fait qu'on ne retourne jamais à une ressource

déjà connue de l'enfant, pose aussi un problème pour la continuité de l'expérience familiale de l'enfant. À ce sujet, Fein *et al.* (1983) avaient suggéré que la possibilité d'une réinsertion familiale soit considérée lors d'un échec de placement. Cette stratégie se révélerait moins nocive qu'un placement dans une nouvelle ressource inconnue et, dans certains cas, bénéfique parce qu'elle permettrait à l'enfant dont la réinsertion est prévue de se rapprocher de son milieu naturel. Dans le cas des pré-adolescents ou adolescents dont la réinsertion définitive n'est pas indiquée, un séjour à domicile de courte durée permettrait au jeune de comprendre les facteurs qui ont amené et justifient son placement.

## CONCLUSION

En conclusion, soulignons qu'il n'est pas question de remettre en cause ici la pertinence du placement dans des situations extrêmes, mais il faut prendre conscience du défi qui se pose lorsque vient le temps d'assurer à l'enfant une continuité de son expérience familiale au travers des différentes transitions qu'il sera amené à vivre. Dans cet esprit, nous soumettons trois points à documenter pour soutenir l'intervention auprès des enfants et de leurs familles.

Premièrement, la diversité des modèles familiaux observés dans cette étude met en évidence la nécessité de mieux connaître les différentes unions des pères et des mères et de déterminer les enfants issus de ces diverses unions afin d'apprécier l'ensemble des transitions qu'ils ont vécues dans leur famille, la durée des différents épisodes de vie familiale ainsi que la rupture ou l'ajout de liens à chaque épisode.

Deuxièmement, l'analyse du contexte familial à partir du lieu de résidence du parent gardien de l'enfant présente une image partielle de la réalité familiale et nous croyons important de représenter aussi le réseau de relations qui peut se dessiner autour du parent qui n'a pas la garde de l'enfant.

Troisièmement, la situation familiale de l'enfant placé (particulièrement de l'adolescent) comporte un caractère transitoire, c'est pourquoi nous proposons que soient notés les liens significatifs que l'enfant a pu maintenir avec différentes personnes (père, mère, frères et sœurs, parenté, membres de la famille d'accueil, etc.) afin de refléter un certain « capital affectif » malgré les éléments de discontinuité de l'expérience familiale et une apparente instabilité de son milieu de vie.



**BIBLIOGRAPHIE**

- BANK, Stephen P. et Michæl D. KAHN (1982), « Intense siblings loyalties », dans LAMB et SUTTON-SMITH (sous la direction de), *Siblings Relationships : Their Nature and Signification across the Life Span*, Hillside, N. J., Erlbaum, pp. 251-266.
- BERRIDGE, David et Hedy CLEAVER (1988), *Foster Home Breakdown*, New York, B. Blackwell, 191 p.
- BERRY, Marianne (1991), « The assessment of imminence of risk of placement : Lessons from a Family Preservation Program », *Children and Youth Services Review*, vol. 13, pp. 239-256.
- BOWLBY, John (1992), *Attachement et perte*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France.
- BOWLBY, John (1988), *A Secure base : parent-child attachment and healthy human development*, New York, Basic Books, 205 p.
- CARRIER, Gaby et Suzanne BEAUDOIN (1993), *Les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- CSSMM (1990), « Qui est l'enfant en difficulté d'adaptation de demain (0-14 ans) ? », cité dans PAUZÉ, R., S. BÉCHARD et J. TOUPIN, *Facteurs de risque associés au placement d'enfants en milieu substitut : recension d'écrits*, Université de Sherbrooke, 1992, 19 p.
- CICIRELLI, Victor G. (1980), « A comparison of college women's feelings toward their siblings and parents », *Journal of Marriage and the Family*, n° 42, pp. 111-118.
- CLOUTIER, Richard *et al.* (1991), « Changements familiaux et continuité : une approche théorique de l'ajustement aux transformations familiales », Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 15 p.
- COLE, E.S. (1985), « Permanency planning-A better definition », *Permanency Report*, vol. 3, n° 3, p. 4, New York, Child Welfare League of America, cité dans KAGAN, R. et S. SCHLOSBERG (sous la direction de), *Families in Perpetual Crisis*, New York, Parsons Child and Family Center, 208 p.
- FANSHEL, David et E.B. SHINN (1978), *Children in Foster Care. A Longitudinal Investigation*, New York, Columbia University Press, 513 p.
- FANSHEL, David, Stephen J. FINCH et John F. GRUNDY (1990), *Foster Children in Life-Course Perspective : The Casey Family Program Experience*, New York, Columbia University Press, 352 p.

- FEIN, Edith et Ilene STAFF (1993) « Last Best Chance : Findings from a Reunification Services Program », *Child Welfare*, vol. 72, n° 1, pp. 25-39.
- GERSHENSON, Charles, Ann ROSEWATER et Ruth MASSINGA (1990), *The Crisis in Foster Care : New Directions for the 1990s*, Washington, Family Impact Seminar, American Association for Marriage and Family Therapy Research and Education Foundation, 32 p.
- HEGAR, Rebecca L. (1988), « Siblings relationships and separations : Implications for child placement », *Social Service Review*, vol. 62, n° 3, pp. 446-467.
- KADUSHIN, Alfred (1974), *Child Welfare Services*, 2<sup>e</sup> édition, New York, Macmillan, pp. 225-247.
- MALUCCIO, A.M. et P.A. SINANOGLU (sous la direction de) (1981), *The Challenge of Partnership : Working with Parents of Children in Foster Care*, New York, Child Welfare League of America, chapitres 1 et 2.
- PARDECK, J.T. (1985), « A profile of the child likely to experience unstable foster care », *Adolescence*, vol. 20, pp. 89-96.
- PATERSON, R.J. et G. MORAN (1988), « Attachment theory, personality development and psychotherapy », *Clinical Psychology Review*, vol. 8, pp. 611-636.
- PROCH, K. et M.A. TABER (1987), « Alienated adolescents in foster care », *Social Work Research and Abstracts*, pp. 9-13.
- PRONOVOST, Gilles (sous la direction de) (1992), *Comprendre la famille, Actes du 1<sup>er</sup> symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 706 p.
- ROWE, Jane et al. (1984), *Long-term Foster Care*, Batsford, 255 p.
- SIMARD, Marie, Jacques VACHON et Marie MOISAN (1991), *La réinsertion familiale de l'enfant placé. Facteurs de succès et d'échec*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 109 p.
- STATISTIQUE CANADA (1991), *Faits saillants du Recensement de 1991, Région métropolitaine de recensement de Québec*.
- STONE, N.M. et S.S. STONE (1983), « The prediction of successful foster placement », *Social Casework*, vol. 64, pp. 11-17.
- TUMA, J.M. (1989), « Mental health services for children. The state of the art », *American Psychologist*, vol. 44, pp. 188-199.

WOLFE, David A. et Peter JAFFE (1991), « The psychosocial needs of children in care. Policy issues for the 1990's », dans JOHNSON, Laura C. et Dick BARNHORST (sous la direction de), *Children, Families and Public Policy in the 90's*, Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc., pp. 231-246.